

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de décembre, à 18 H 00

OBJET : FINANCES

Subventions aux associations pour l'année 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **4 décembre 2020**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2020/164

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme BOUVET, M. BLANCHARD, Mme MEZIERE, M. NACCACHE,
Mme DUPUY, M. LEDEUR, Mme CASTRO-FERNANDES, M. RAVIER,
Adjoint au Maire

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA
TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, M. MELO DELGADO,
Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA,
M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL *Conseillers Municipaux*

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35.

Absent :

M. BAY

Affichée le : 18/12/2020

Déposée en Sous-Préfecture le : 15/12/20

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KEBABTCHIEFF** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération N° 2020/164

OBJET :

FINANCES

Subventions aux associations et organismes divers pour 2021 :

- Attributions
- Signature de conventions d'objectifs et de moyens

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

VU les demandes de subventions pour 2021 présentées par les associations locales et le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 1er décembre 2020 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de subventionner les organismes dont les actions participent à la vie locale, mais aussi le souhait de soutenir la politique sociale, sportive et culturelle en direction des jeunes et des adultes ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le cadre contractuel du partenariat conduit avec certaines associations, notamment en termes de financement et de mise à disposition de locaux ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ATTRIBUE** aux associations et établissements publics locaux, les subventions communales pour l'année 2021, telles que fixées dans les annexes jointes ;
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif pour 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations percevant une subvention publique supérieure à 23 000 euros ;
- **PRECISE** le versement des subventions attribuées par le débit des comptes 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations, 657362 – Subventions de fonctionnement aux CCAS et 6748 – Autres subventions exceptionnelles, sur la base des crédits ouverts au budget primitif pour 2021 du budget principal de la commune.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
09542193020
92-20201215-2020-164-AU
Date de télétransmission : 15/12/2020
Date de réception préfecture : 15/12/2020

SECTEURS	DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT SOUHAITE 2021
AFFAIRES SOCIALES	AIDE VIE ACTION	700,00 €
	ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	270,00 €
	ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES D'ERMONT	180,00 €
	ASSOCIATION PAROISSIALE ERMONT	700,00 €
	BOUTS DE FICELLE	500,00 €
	CLUB TAMBOUR BATTANT	1 440,00 €
	CLUB LE BEL AGE	1 440,00 €
	CROIX ROUGE FRANÇAISE	1 900,00 €
	EQUIPE SAINT VINCENT	1 100,00 €
	GRAIN DE SABLE	900,00 €
	SECOURS CATHOLIQUE	135,00 €
	SECOURS POPULAIRE	600,00 €
	CCB MIEUX ETRE	800,00 €
	UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES	150,00 €
	PÉNÉLOPES D'AUJOURD'HUI	500,00 €
	JALMALV	350,00 €
TOTAL AFFAIRES SOCIALES		11 665,00 €
CCAS	CCAS	720 000,00 €
TOTAL CCAS		720 000,00 €
CULTURE	A.B.C.D.E CHUPPEN HA LOSTENN	400,00 €
	ARMONIA	720,00 €
	ASSOCIATION DE SOUTIEN AU CLUB THÉÂTRE DU LYCÉE VAN GOGH	500,00 €
	CINÉ PHOTO CLUB D'ERMONT	450,00 €
	DANSE EN CHEMIN	450,00 €
	ERMONT LANGUE ET CULTURE	720,00 €
	LES AMIS DES ARTS	7 650,00 €
	ASSOCIATION CULTURELLE POUR LA PROMOTION DES ARTS SACRES D'ERMONT (ACPASE)	250,00 €
TOTAL CULTURE		11 140,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	ADVOCNAR	450,00 €
	JARDINS FAMILIAUX	350,00 €
TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE		800,00 €
DIRECTION GENERALE	UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU VO ANCIENS SAPEURS POMPIERS GPT N°2	300,00 €
TOTAL DIRECTION GENERALE		300,00 €
JEUNESSE	M.J.C	36 000,00 €
TOTAL JEUNESSE		36 000,00 €
POLITIQUE DE LA VILLE	ASSOCIATION ERMONT BALZAC	5 000,00 €
	COMPTER LIRE ECRIRE (CLE)	30 000,00 €
TOTAL POLITIQUE DE LA VILLE		35 000,00 €
RELATIONS PUBLIQUES	AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE	22 000,00 €
	ASS DES FETES	1 500,00 €
	ASSOCIATION DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC TOE	1 000,00 €
	AUBERGE JEUNESSE	1 300,00 €
	SOUVENIR FRANÇAIS	200,00 €
	COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE D'ERMONT	300,00 €
	UNP 95 - UNION NATIONALE DE PARACHUTISTES DU VAL D'OISE	300,00 €
TOTAL RELATIONS PUBLIQUES		26 600,00 €
	LES EXPOS D'ERMONT BASE BALL	13 500,00 €
	AMICALE SPORTIVE D'ERMONT FOOTBALL	49 500,00 €

SECTEURS	DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT SOUHAITE 2021
SPORT	AMICALE DES RANDONNEURS ERMONTOIS	630,00 €
	AMIS DE LA PLONGÉE SOUS-MARINE	3 500,00 €
	ASSOCIATION DES CLUBS DE TENNIS D'ERMONT	2 780,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JULES FERRY	675,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE D'ATHLÈTES D'ERMONT	3 600,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE SAINT EXUPÉRY	650,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	400,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE PROFESSIONNEL FERDINAND BUISSON (A.S.L.P.F.B.)	800,00 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE VAN GOGH	540,00 €
	ASSOCIATION EDUCATIVE DES CHÊNES	4 320,00 €
	BASKET CLUB ERMONT	12 000,00 €
	CERCLE DE BOXE FRANÇAISE D'ERMONT	4 500,00 €
	CLUB ATHLÉTIC ERMONTOIS	11 700,00 €
	CLUB BOULISTE DU VILLAGE D'ERMONT	720,00 €
	CLUB GYMNIQUE D'ERMONT	14 400,00 €
	CLUB VERTICAL ERMONTOIS - ESCALADE	900,00 €
	CLUBS D'ECHECS ERMONTOIS	900,00 €
	ERMONT BADMINTON CLUB	12 000,00 €
	ERMONT NATATION ARTISTIQUE	5 310,00 €
	ERMONT PLESSIS BOUCHARD TENNIS DE TABLE	9 000,00 €
	TWIRLING	500,00 €
	PARISIS RUGBY CLUB	11 700,00 €
	VOLLEY BALL CLUB D'ERMONT	11 700,00 €
CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	550,00 €	
TOTAL SPORT		176 695,00 €
	TOTAL GENERAL	1 018 200,00 €

Vu pour être annexé à
 délibération n° 2016 du 11/12/20
 ERMONT, le 15/12/20
 Le Maire

